

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2022

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Budget ville – exercice 2022 – approbation de la décision modificative n°1Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°1 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2022	DM 1	Total budget 2022
Recettes de fonctionnement	46 625 000 €	31 700 €	46 656 700 €
Dépenses de fonctionnement	46 625 000 €	31 700 €	46 656 700 €
Recettes d'investissement	24 755 000 €	972 500 €	25 727 500 €
Dépenses d'investissement	24 755 000 €	972 500 €	25 727 500 €

Cette décision modificative prévoit :

Une hausse nette de la section de fonctionnement de 31 700 € se décomposant ainsi :En recettes :

- - 64 118 € de produits fiscaux, y compris de rôles supplémentaires, et de compensations d'exonérations suite à la notification définitive des bases de 2022 (sur un produit total de 27,9 M€) ;
- - 21 353 € de dotation globale de fonctionnement suite à la notification reçue ;
- + 90 971 € de remboursement par des tiers ou par des assurances ;
- + 13 000 € de participations familiales suite à une adaptation des départs en classes transplantées à la demande des enseignants ;
- + 13 200 € de subventions de la Métropole du Grand Paris pour le forum sur la rénovation énergétique.

En dépenses :

- + 18 500 € de départs en classes de découvertes ;
- + 13 200 € pour la mise en œuvre du forum de rénovation énergétique en 2022.

Une hausse nette de la section d'investissement de 972 500 € se décomposant comme suit :En dépenses :

- + 862 500 € pour l'acquisition suite à une DIA et la consignation d'une partie du prix d'un bien situé au 3 place du général de Gaulle (murs d'un commerce), destiné à être immédiatement revendu à la Sem Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ;
- + 110 000 € de complément de travaux de restructuration du groupe scolaire du Petit Chambord (grâce à l'obtention d'une subvention, les travaux vont être réalisés sur une seule année au lieu de deux).

En recettes :

- + 862 500 € pour des cessions et déconsignation du prix du bien situé 3 place du général de Gaulle (murs d'un commerce) ;
- + 110 000 € de subventions DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) obtenues pour les travaux de restructuration du groupe scolaire du Petit Chambord.

Cette décision modificative ne modifie pas l'autofinancement prévisionnel de 3 455 000 € et ne modifie pas les chiffres relatifs à la dette.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°1 au budget de la Ville, exercice 2022, mentionnée dans le tableau annexé.